

Cafétéria Notre-Dame-de-l'Assomption

Identification de l'élève

Nom : _____

Fratrie : _____

Groupe ou niveau : _____

Date de naissance : _____

Nom de la mère : _____	Nom du père : _____
Tél. résidence : _____	Tél. résidence : _____
Tél. travail : _____	Tél. travail : _____
Cellulaire : _____	Cellulaire : _____

J'inscris mon enfant aux repas de la cafétéria pour l'année scolaire 2022-2023 et je joins un chèque de 815.00\$ au nom de Cafétéria NDA.

OU

J'inscris mon enfant aux repas de la cafétéria pour l'année scolaire 2022-2023 et je joins 10 chèques postdatés de 81.50\$ au nom de Cafétéria NDA.

J'inscris mon 2^e enfant aux repas de la cafétéria pour l'année scolaire 2022-2023 et je joins un chèque de 774.25\$ au nom de Cafétéria NDA.

OU

J'inscris mon 2^e enfant aux repas de la cafétéria pour l'année scolaire 2022-2023 et je joins 9 chèques postdatés de 77.42\$ et 1 chèque postdaté de 77.47\$ au nom de Cafétéria NDA.

J'inscris mon 3^e enfant aux repas de la cafétéria pour l'année scolaire 2022-2023 et je joins un chèque de 733.50\$ au nom de Cafétéria NDA.

OU

J'inscris mon 3^e enfant aux repas de la cafétéria pour l'année scolaire 2022-2023 et je joins 10 chèques postdatés de 73.35\$ au nom de Cafétéria NDA.

*** Veuillez prendre note que la cafétéria est un organisme sans but lucratif qui ne fait pas de profit de la vente des repas. Tout retard de paiement ou non-paiement porte atteinte directement à l'organisme. La cafétéria ne profite d'aucune subvention de l'école ou de la CSSDGS pour les dettes qu'elle contracte en raison des retards ou des non-paiements de la part des parents.

Frais pour chaque chèque retourné par l'institution financière : 15 \$.

Après 1 chèque retourné sans provision, les paiements devront être faits en argent comptant.

Signature : _____ Date : _____